



Agent (e) d'exploitation et de maintenance des réseaux de l'eau potable & fontainier

Synthèse de l'offre

Employeur	Communauté D'agglomération Saint-Avoid Synergie
Poste à pourvoir	dès que possible
Date limite de candidature	
Type d'emploi	contrat CDD
Temps de travail	Temps complet

Détail de l'offre

Descriptif de l'emploi

La Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie rassemble 41 communes et compte environ 55.000 habitants. Elle exerce la compétence eau potable au travers sa régie eau sur les communes de Saint-Avoid, Porcellette, Diesen, Valmont et Folschviller.

Missions

Surveillance et maintenance du réseau et des installations de production potable

- ✗ Contrôler l'entretien et le bon fonctionnement des ouvrages (captages, réservoirs...).
- ✗ Suivre et réaliser la maintenance des installations de désinfection d'eau potable (turbidité, chlore, pompe doseuse, UV...).
- ✗ Vérifier la qualité du traitement en tous points du réseau (mesure des taux de chlore, mesure de la turbidité...).
- ✗ Surveiller les ouvrages y compris les PPI et PPR des captages.

Entretien du réseau d'eau

- ✗ Réaliser l'entretien préventif et curatif des réseaux d'eau potable (vannes, ventouses, détendeurs...).
- ✗ Identifier les fuites et leurs origines sur le réseau.
- ✗ Réparer les fuites sur le réseau.
- ✗ Déterminer la conformité d'un branchement (plomb ou emplacement compteur/regard).
- ✗ Réaliser et analyser la mesure débit pression.
- ✗ Réaliser des petits travaux de plomberie et de maçonnerie.
- ✗ Suivre les travaux du réseau eau potable.
- ✗ Détecter les dysfonctionnements d'un réseau et proposer des solutions adaptées
- ✗ Réaliser l'entretien préventif et curatif des réseaux d'eau potable (vannes, ventouses, détendeurs...).
- ✗ Identifier les fuites et leurs origines sur le réseau.
- ✗ Réparer les fuites sur le réseau.
- ✗ Déterminer la conformité d'un branchement (plomb ou emplacement compteur/regard).
- ✗ Réaliser et analyser la mesure débit pression.
- ✗ Réaliser des petits travaux de plomberie et de maçonnerie.
- ✗ Suivre les travaux du réseau eau potable.
- ✗ Détecter les dysfonctionnements d'un réseau et proposer des solutions adaptées
- ✗ Contrôler, entretenir ou remplacer les poteaux incendie.
- ✗ Réaliser les mesures de débit pression des poteaux incendie.
- ✗ Appliquer les consignes de sécurité sur les chantiers et sur la voirie.

- ✘ Repérer et tracer les réseaux.
- ✘ Collaborer à la mise à jour des plans de réseaux.
- ✘ Relever des données terrains (fuites réseau, plan...).

Relève des compteurs

- ✘ Remplacer des compteurs d'eau.
- ✘ Relever des compteurs d'eau.
- ✘ Faire appliquer le Règlement de service.
- ✘ Assurer la relation et les interventions auprès des abonnés (ouverture et fermeture de branchement, changement de robinet...).

Profils recherchés :

Savoirs

- ✘ Connaissances théoriques et pratiques dans le domaine de l'eau potable : travaux publics, électricité, mécanique des fluides, traitement d'eau, chimie, bactériologie
- ✘ Connaissances et expérience des systèmes hydrauliques et ouvrages de traitement, de stockage et de pompage
- ✘ Maîtrise du savoir-faire en travaux publics, plomberie, fontainerie
- ✘ Travaux en intérieur et extérieur (soumis aux aléas climatiques)
- ✘ Formations : AIPR,
- ✘ Permis de conduire indispensable

Savoir-faire

- ✘ Organisation et planification du travail

Savoir-être

- ✘ Autonomie, capacité d'adaptation et de réactivité
- ✘ Discrétion et grande capacité d'adaptation
- ✘ Bon relationnel, Sens du travail en équipe et en transversalité

Contact et modalités de candidature

Informations complémentaires

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à adresser à

Monsieur Le Président
Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie
10-12 rue du Général De Gaulle
57 500 SAINT-AVOLD

Téléphone : 03.87.86.48.40.

Mail : Hubert.piquard@casas57.fr
rh@casas57.fr

Conditions spécifiques de travail

Rémunération statutaire, RIFSEEP, CIA
25 jours de congés annuels et 6 ARTT
Horaires réguliers sur 4,5 jours (36H00/semaine)
Poste soumis à astreinte semaine, week-end et jours fériés
Participation aux mutuelles santé et prévoyance
Possibilité d'adhésion à l'amicale du personnel, chèques-vacances et chèques déjeuners après une année de présence à la CASAS
Possibilité de stagiairisation ou de CDI après 6 ans d'ancienneté